



SALON
DE PROVENCE



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 013-261302087-20231025-2023_CCAS163-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 103

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAION
11 Octobre 2023

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 octobre 2023

Objet :

**Création et modification de
poste**

ACTE TRANSMIS
EN SOUS-PREFECTURE

LE 25 OCT. 2023

PUBLIE-LE

L'an deux mille vingt- trois, le 19 octobre à dix-huit heures.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S.

Étaient présents :

Monsieur Philippe ADAM, Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE.

Pouvoirs :

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLANCHARD

Monsieur David YTIER a donné pouvoir à Madame Danielle MALLART

Absents excusés :

Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Farid ZERGUINE.

Secrétariat :

Madame Sandrine BONNOUVRIER, Directrice du C.C.A.S.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le code de l'action sociale et des familles

Afin d'assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de l'enfance du centre communal d'action sociale (CCAS) de Salon de Provence et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de celui-ci, il est proposé de créer deux emplois : l'emploi de chargé de missions qualité au CCAS et l'emploi de responsable administratif et financier. Il est également proposé de modifier les quinze postes d'aides-soignantes au CCAS.

Confronté à des tensions sur le marché de l'emploi et souhaitant profiter des opportunités offertes par la loi dite de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019, le CCAS souhaite se réserver la possibilité de recourir à des contractuels, en cas d'absence de candidats fonctionnaires, pour répondre à ses besoins.

Ainsi, en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés ou dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, les recrutements se feront en application des articles L 332-8 et L 332-14 du code général de la fonction publique. Les rémunérations seront plafonnées par référence au dernier échelon des cadres d'emplois définis pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire afférent.

1-Chargé de missions qualité

Le CCAS développe une action d'accompagnement social à travers ses missions obligatoires mais aussi le développement d'une politique d'aides facultatives.

Il coordonne l'action sociale du territoire à travers la mobilisation d'un réseau de partenaires, analyse les besoins sociaux et propose les actions nécessaires pour y répondre. Le CCAS réaffirme sa vocation première d'être ouvert à tous, en accentuant son effort auprès des plus vulnérables et en levant les freins à l'accès se posant pour ceux qui pourraient bénéficier le plus de ses services.

Pour cela, la direction du CCAS et les élus souhaitent qu'une fonction chargée de mission accompagne la direction du CCAS sur 4 missions essentielles :

- Améliorer l'accessibilité et l'accueil dans le parcours de l'utilisateur,
- Accompagner l'évolution des pratiques et des compétences des professionnels
- Contribuer à développer un réseau de soutien de qualité entre les différents acteurs du social, de la santé, de l'éducatif dans le respect des droits de l'utilisateur
- Affirmer et redéfinir les outils de communication.
- Evaluer l'adéquation des moyens humains aux besoins des usagers.

Le profil attendu est un adjoint administratif de catégorie C relevant du grade d'adjoint administratif à adjoint administratif principal 1ère classe.

Cet emploi s'exercera à temps complet à compter du 1er novembre 2023 dans le cadre d'un contrat de projet.

2-Responsable administratif et financier

Sous la responsabilité de la Directrice du CCAS, le responsable administratif et financier assurera la gestion comptable et budgétaire de l'ensemble des directions qui la compose : Direction des solidarités et de l'Inclusion sociale, Direction Animation et vie sociale des seniors, Direction du Bien Vieillir, et la Direction de la Petite Enfance.

Le Responsable Administratif et Financier assurera des missions transversales en lien avec les différentes directions du C.C.A.S. sous les directives de la Directrice du

Ses missions seront recentrées principalement autour des missions suivantes :

- Participation à l'élaboration, la gestion et le suivi des budgets du CCAS
- Supervision et suivi de l'ensemble des marchés publics du CCAS
- Supervision et suivi des conseils d'administration ainsi que de l'administration générale du CCAS
- Supervision des référents financiers du CCAS dans la gestion des budgets
- Elaboration et suivi de l'exécution du CCAS
- Gestion des marchés publics
- Suivi des dossiers de l'administration générale du CCAS

Le profil attendu est un agent de catégorie B relevant du grade de rédacteur à rédacteur principal.

3-Modification des emplois de quinze aides-soignantes

Le service de soins infirmiers à domicile de la ville de Salon de Provence intervient à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Il contribue à accompagner les personnes à leur domicile.

Afin d'assurer ces missions, le service s'appuie notamment sur quinze aides soignant(e)s qui sont chargé(e)s de :

- Accueillir, informer et accompagner les Personnes Agées et l'entourage
- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- Aider l'Infirmier à la réalisation des soins
- Assurer la réfection des lits et adopter l'environnement immédiat à la personne
- Entretenir les matériels de soins
- Favoriser la communication interne au service :
- Participer à l'éducation thérapeutique du patient
- Former les étudiants

Les profils attendus sont des agents de la filière médico-sociale relevant de la catégorie B ayant le grade d'aide-soignant territorial de classe normale à aide-soignant territorial de classe supérieure.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création du poste de chargé de mission qualité au CCAS.
- **APPROUVE** la création du poste de responsable administratif et financier au CCAS
- **APPROUVE** la modification de quinze emplois d'aides-soignantes
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur budget de l'exercice concerné.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023 chapitre 012 du

Publié le

ID : 013-261302087-20231025-2023_CCAS163-DE

SLO

- SE PRONONCE :

POUR : Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD, Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE.

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

1 Pouvoir Monsieur David YTIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents


Stéphane BLANCHARD
D'Adjoint-Président du C.C.A.S.